

RAPPORT N° 93/5-26
au Conseil Municipal

OBJET

- LANCEMENT D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'INGENIERIE POUR LES ETUDES D'INFRASTRUCTURES DE L'ESPACE DE LA TRINITE
- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS

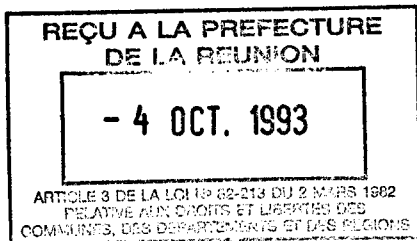
Par délibération du 29 Juin 1993 - Affaire 93/3-11, vous m'avez autorisé à lancer un concours d'architecture et d'Ingénierie pour les études d'infrastructures de l'espace de la Trinité et vous avez désigné le jury du concours suivant les règles habituelles.

Toutefois, les nouveaux textes applicables depuis le 31 Mars 1993 prévoient une modification de la composition du jury : celui-ci doit désormais comporter en sus du Maire, Président, cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les personnalités extérieures compétentes dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres sont désignées par le Président du jury mais n'ont plus voix délibérative, mais simplement consultative.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir élire les membres du jury suivant ces nouvelles dispositions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



P/LE MAIRE
1ère Adjte Gabrielle FONTAINE

DELIBERATION N°93/5-26
du Conseil Municipal
en séance du Samedi 25 Septembre 1993

OBJET

- LANCEMENT D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'INGENIERIE POUR LES ETUDES D'INFRASTRUCTURES DE L'ESPACE DE LA TRINITE
- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1992 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

sur le RAPPORT n° 93/5-26 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de André BOURGIN, 14ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Travaux/Appels d'Offres, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE UNIQUE

Fixe la composition du Jury de concours de la façon suivante :

TITULAIRES

- M. Michel CHAN-LIAT
- M. André BOURGIN
- M. Jules RAUX
- M. Michel TAMAYA
- M. Marc GERARD

SUPPLEANTS

- Mme. Gabrielle FONTAINE
- M. Gilbert GERARD
- M. Sudel FUMA
- Mme. Françoise MOLLARD
- M. René-Paul VICTORIA

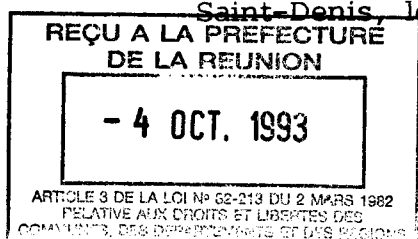
Nombres total de bulletins : 37

Bulletin nul : 1

Suffrages exprimés : 36

Pour extrait certifié conforme

Saint-Denis, le 1 OCT. 1993



P/LE MAIRE

1ère Adjtte Gabrielle FONTAINE